



CIRCULAIRE RENTREE 2021/2022

Chers parents,

Vous trouverez ci-après les renseignements concernant la rentrée : horaires, rappels, informations diverses, etc. Ceux-ci sont susceptibles d'être modifiés en cas de protocole sanitaire COVID 19.

Dans l'attente de vous retrouver en pleine forme à la rentrée, nous vous souhaitons de bonnes et reposantes vacances.

L'EQUIPE DE DIRECTION

Lundi 30 août et mardi 31 août

RENTREE DES ENSEIGNANTS 1^{er} degré

Mardi 31 août

RENTREE DES ENSEIGNANTS 2nd degré

RENTREE DES ELEVES

Mercredi 1er septembre

9 h 00 Accueil des élèves de 6^{ème}

Jeudi 2 septembre

9 h 15 Accueil des élèves de CP – CE1 – CE2

10 h 00 Accueil des élèves de Petite Section – Moyenne Section et Grande Section

10 h 30 Accueil des élèves de CM1- CM2

13 h 45 Accueil des élèves de 5^{ème}

14 h 35 Accueil des élèves de 4^{ème}

15 h 30 Accueil des élèves de 3^{ème}

Les sorties se font aux horaires habituels

Vendredi 3 septembre

9 h 00 Accueil des élèves de Toute Petite Section

Mercredi 8 septembre

Portes Ouvertes « Association Sportive »

PIECES A FOURNIR, DEMARCHES A FAIRE ...

DES MAINTENANT :

➤ LIVRES SCOLAIRES

Les inscriptions se font uniquement en ligne sur le site www.arbs.com avant le 15 août 2021.

Besoin d'aide, vous pouvez contacter l'ARBS Rivery au 03 20 72 10 43.

A la rentrée, Mme Le Clouarec (à l'accueil) reste à votre disposition pour vous renseigner.

POUR LA RENTREE :

RAPPEL : Conformément aux instructions du ministère, il nous est formellement interdit de donner des médicaments aux élèves. Toutefois, si votre enfant est sujet aux migraines, maux de ventre, etc...vous pouvez déposer, à la vie scolaire, une boîte de comprimés au nom de l'enfant avec la prescription médicale.

- **Prélèvement bancaire** : les familles des nouveaux élèves (1^{ère} inscription) qui souhaitent le prélèvement automatique, ou les familles qui ont déjà opté pour ce prélèvement mais qui ont changé de domiciliation bancaire, doivent retourner la fiche de demande de prélèvement (*à demander au service comptabilité*) signée sur les deux parties et le R.I.B. pour la rentrée (à l'attention du service de comptabilité).
- **Règlement par chèque** : libeller les chèques à l'ordre de l'OGEC LA SALLE
- **L'établissement prévoit des tarifs différenciés, selon le quotient familial.** La feuille bleue jointe vous permet de déterminer le tarif qui correspond à vos revenus. Si vous pouvez bénéficier d'un tarif préférentiel, vous devez retourner cette **feuille et tous les justificatifs demandés au service comptabilité avant le 6 septembre** dernier délai. Au delà de cette date votre facture sera, par défaut, établie sur le tarif A. **Cette démarche doit être renouvelée chaque année.** *Les changements de situation seront étudiés au cas par cas sur justificatifs.*
- **Tarif catéchèse** :
Pour les nouveaux participants se préparant à la première des communions, à la profession de foi, et/ou au baptême, 35 € seront facturés.

RAPPELS ...

HORAIRES HABITUELS :

Les entrées et sorties de l'établissement se tiennent au 6 rue Ducange.



RAPPEL : Nous vous rappelons que nous sommes toujours en alerte attentat, il est donc interdit aux élèves de stationner aux abords de l'établissement avant ou après les cours.

Toutefois, afin de fluidifier ces entrées et sorties, il est également possible d'emprunter la porte située rue Saint Geoffroy, aux horaires suivants (si les conditions sanitaires le permettent) :

- De 7 h 45 à 8 h 30.
- De 13 h 15 à 13 h 40.
- De 16 h 30 à 16 h 45.

	Maternelle	Elémentaire	Collège
Accueil	7 h 30 à 8 h 30 : à la maternelle	7 h 30 à 8 h 00 : à la maternelle 8 h 00 à 8 h 30 : sur la cour	7 h 30 : Ouverture
Matin - Début - Fin	8 h 30 11 h 45	8 h 30 11 h 45	8 h 15 12 h 10
RESTAURATION : 11 h 45 à 13 h 15			
Accueil des externes	13 h 15	13 h 15	13 h 15
Après-midi - Début - Fin	13 h 30 16 h 30	13 h 30 16 h 30	13 h 40 16 h 40 17 h 35 OU
Soir	Garderie jusque 18 h 30	Etude jusque 18 h 30	Etude jusque 17 h 50

ETUDE :

- lundi, mardi, jeudi et vendredi.
- tarif : voir la feuille générale des tarifs.
- une feuille d'inscription sera à renseigner la semaine de la rentrée.

18 h 30 : FERMETURE DE L'ETABLISSEMENT

MERCI DE RESPECTER SCRUPULEUSEMENT CET HORAIRE

Pendant toute la durée de la journée, une permanence surveillée est ouverte pour accueillir les élèves du collège qui n'ont pas cours.

REUNIONS DE RENTREE - COLLEGE :

Lundi 6 septembre : 6^{ème}
Jeudi 9 septembre : 4^{ème}

Mardi 7 septembre : 5^{ème}
Vendredi 10 septembre : 3^{ème}

ADMINISTRATION – INFORMATIONS :

Horaire :

Le secrétariat d'accueil et le standard sont ouverts de 7 h 30 à 18 h 30 les lundi mardi jeudi et vendredi, de 7 h 30 à 13 h 00 le mercredi.

Communication :

En dehors de ces heures, vous pouvez laisser un message sur la boîte vocale du standard ou communiquer par courrier électronique :

- secrétariat de direction : secretariat@lasalle-amiens.org
- secrétariat des élèves : secretariateleves@lasalle-amiens.org
- vie scolaire : vs_lasalleamiens@yahoo.fr

CERTIFICAT DE SCOLARITE :

Un certificat de scolarité sera disponible sur Ecole Directe dans le courant de la première période.

ABSENCE :

Toute absence d'élève doit être signalée le plus tôt possible par téléphone **et confirmée par écrit sur le carnet de liaison.**

RAPPEL : plus de 4 demi-journées d'absence non justifiée dans le mois entraîne une déclaration aux services de l'Inspection Académique.

ORGANISATION DU MERCREDI

	Matin	Après-midi
1 ^{er} degré	8 h – 12 h : Ateliers Lieu : Maternelle (rue Gribeauval)	
2 nd degré	8 h 15 – 12 h 10 : Cours	- 13 h 00 – 15 h 00 : retenue - 13 h 00 – 15 h 00 : Association Sportive

ASSOCIATION SPORTIVE

Les entraînements de l'**Association Sportive (AS)** ont lieu le midi ou le mercredi après-midi ; l'inscription à l'Association Sportive s'effectue auprès des professeurs d'éducation physique en tout début d'année. Les compétitions UNSS nécessitent une licence. Nous vous invitons à vous renseigner auprès des professeurs d'E.P.S.

RESTAURATION :

Le service de restauration sera ouvert à partir du **jeudi 2 septembre**.

Il fonctionne à la mi-journée, les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 11 h 15 à 13 h 15.

Les externes peuvent déjeuner exceptionnellement **en créditant leur carte sur Ecole Directe ou à l'accueil**.

Pour les demi-pensionnaires qui ont une absence prolongée (plus de 4 repas consécutifs), nous remboursons les repas 3 € uniquement sur demande écrite au service de comptabilité.



POUR LES ELEVES SPORTIFS (rameurs) et les collégiens inscrits à l'Association Sportive déjeunant le mercredi, un forfait de 85 € pour l'année (**non remboursable**) sera facturé.

Les élèves en retenue souhaitant déjeuner le mercredi midi devront créditer leur carte (6,50 €) et prévenir l'accueil la veille ou au plus tard le matin même avant 10 h 00.

OBJETS PERSONNELS :

Les élèves ne doivent apporter à l'école que le matériel nécessaire pour les cours.

La détérioration, perte ou vol d'objets personnels ne saurait être imputable à l'établissement, qui décline toute responsabilité à cet égard. Les jeux électroniques et téléphones **sont interdits** dans le premier degré. Ils doivent être **éteints** dans l'enceinte de l'établissement pour les élèves du second degré.

VELOS, VELOMOTEURS, TROTTINETTES :

Un emplacement est prévu pour le parking des deux-roues et trottinettes. Les élèves doivent entrer à pied dans l'établissement. Il est nécessaire de munir les deux-roues d'un anti-vol. Il s'agit d'un service rendu, mais **l'établissement décline toute responsabilité en cas de vol**.

RESPECT :

- Les élèves doivent avoir une tenue correcte et se présenter tête nue. Les coiffures trop extravagantes sont à proscrire (crêtes, couleurs, épis...)
- Les piercings sont interdits pour des raisons de sécurité.
- Le règlement intérieur s'applique également aux abords de l'établissement. De la même manière, à l'extérieur de l'établissement et sur les réseaux sociaux, les élèves se doivent de respecter leurs propos, les habitations et le calme du quartier.
- Aucun élève ne doit rester sur la rue dès que l'établissement est ouvert. Tout manquement à cette disposition conduira à l'annulation de l'autorisation parentale d'arrivée tardive ou de départ anticipé. Lorsqu'un élève entre, il rejoint la cour de récréation si c'est l'heure d'une récréation ou la salle de permanence dans le cas contraire, muni d'un billet d'admission à remettre au surveillant.



Toutes les informations sont sur le site de l'établissement :

www.lasalle-amiens.fr

N'hésitez pas à le consulter régulièrement.